

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE LV 06.07.2023 - A vos services asbl  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Luc Vancauwenberge  
Conseiller communal  
Rue du Menuet, 36  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 24/10/2023

**Objet : votre question écrite relative à la faillite de l'asbl A VOS SERVICES.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite relative à la faillite de l'asbl A VOS SERVICES.

L'objectif d'A VOS SERVICES est de mettre à l'emploi des personnes infra-qualifiées. En tant qu'entreprise d'économie sociale avec personnalité juridique propre, il n'y a pas de plus-value sur les parts, pas de distribution de dividendes. Les administrateurs sont à titre gratuit.

Le CPAS détient l'essentiel des participations dans la société, soit 100 sur 124. Les autres détenteurs de parts étaient la SCRL « Centre d'entreprise de Molenbeek », l'ASBL « Association Molenbeekoise d'insertion socioprofessionnelle » et Monsieur Ahmed El Khannouss. En termes de prises de décisions, une société à finalité sociale implique une répartition des voix plus équilibrée, à savoir respectivement 12, 12, 3 et 1 voix (voir statuts de la société)

- **Combien de personnes vont perdre leur emploi?**

30 personnes (26 ouvrières et 4 employées pour l'encadrement) représentant 17 équivalents temps plein (la majorité sont à temps partiel)

- **Depuis sa création en 2005, quel a été le plus haut volume d'emploi? En quelle année?**

Le personnel est composé en moyenne d'une trentaine de personnes depuis de nombreuses années, d'ailleurs le chiffre d'affaires est relativement stable

- **L'entreprise "A vos services" engrange chaque année des bénéfices entre 2005 et 2019. De quel montant s'agit-il par année?**

2018 est la dernière année en positif pour AVS

- 2022 = -150.162 €
- 2021 = -110.862 €
- 2020 = -86.387 €
- 2019 = -132.862 €
- 2018 = +48.232 €
- 2017 = +32.625 €
- 2016 = +45.664 €

- 2015 = +920 €
- 2014 = +1.006 €
- 2013 = -88.308 €
- 2012 = +22.117 €
- 2011 = +46.745 €

- **“A vos services” a perdu son agrément permettant d’exercer en région flamande à quel moment? Et pour quelle raison?**

Une des conditions pour préserver l’agrément est d’être en ordre de paiement de la sécurité sociale (ONSS). Les difficultés ont commencé avec la prise en charge de l’avance de fonds à Greenworks en faillite en 2019, avance qui avait réduit les capacités financières d’AVS. L’année suivante, la crise covid est venue alourdir la dette ONSS, à laquelle s’ajoute la fin d’aides publiques comme des plans ACTIVA (limités dans le temps). Des plans d’apurement furent négociés ce qui a permis de garder les agrégations, mais ils sont devenus insoutenables fin 2022 avec pour conséquence que la région flamande fut la 1<sup>ère</sup> à retirer son agrément au 13/01/2023, puis la région bruxelloise le 12/07/2023 ce qui amenait inévitablement à la faillite

- **Son activité en région flamande représentait quel % de son activité entre 2010 et 2020?**

30% sachant que l’agrément s’est arrêté au 13/01/2023, donc bien après le constat des problèmes financiers et de la sonnette d’alarme

- **Est-il exact que le renflouement d’une autre société molenbeekoise, Greenworks, a été fatal à “A vos services”? Pourquoi ce renflouement ?**

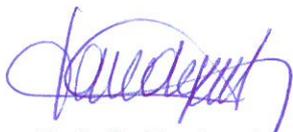
Des avances de fonds pour un total de 177.277,86 € s’étalent sur 4 ans de 2016 à 2019, année de l’aveu de faillite de Greenworks. Il est évident qu’avec ces fonds dans la caisse, A VOS SERVICES avait une année de plus pour négocier avec l’ONSS et plus de temps pour trouver des solutions de reprise ou de transfert des activités. Quant au “pourquoi”, Greenworks était une filiale d’A VOS SERVICES et cumulait des énormes pertes depuis plusieurs années.

- **Quel était le statut de cette société Greenworks? S’agit-il d’une entreprise publique? Communale? Du CPAS?**

Greenworks était une entreprise détenue à 98% par A VOS SERVICES, donc une filiale.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l’assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet Gjanaj.

De : Luc Vancauwenberge <lucvancauwenberge.conseiller@gmail.com>

Envoyé : jeudi 6 juillet 2023 15:12

Objet : Question écrite au sujet "A vos services"

Monsieur l'Echevin,

Nous apprenons dans la presse la faillite de la société molenbeekoise "A vos services", société créée en partenariat public-privé dont l'actionnaire majoritaire était le CPAS Molenbeekois.

Créée en 2005, cette entreprise d'économie sociale avait pour mission d'aider des femmes infra-qualifiées à trouver une place sur le marché du travail.

On parle de 28 pertes d'emploi.

Pourtant, selon l'article de presse, l'entreprise était "florissante" jusqu'en 2019.

Merci de nous répondre aux questions suivantes:

Combien de personnes vont perdre leur emploi?

Depuis sa création en 2005, quel a été le plus haut volume d'emploi? En quelle année?

L'entreprise "A vos services" engrange chaque année des bénéfices entre 2005 et 2019. De quel montant s'agit-il par année?

"A vos services" a perdu son agrément permettant d'exercer en région flamande à quel moment? Et pour quelle raison?

Son activité en région flamande représentait quel % de son activité entre 2010 et 2020?

Est-il exact que le renflouement d'une autre société molenbeekoise, Greenworks, a été fatal à "A vos services"? Pourquoi ce renflouement?

Quel était le statut de cette société Greenworks? S'agit-il d'une entreprise publique? Communale? Du CPAS?

Cordialement,

Luc Vancauwenberge

conseiller communal

